



MARCHE DE TRAVAUX

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'AMITIE ET DE LA PAIX ENTRE
LES PEUPLES, DITE PLACE DEBAIN A SAINT-OUEN**

***LOT 4 : MISSION DE CONCEPTION ET RÉALISATION D'UNE SIGNALÉTIQUE
ARTISTIQUE PARTICIPATIVE ET SEMI-PERENNE SUR LA PLACE DEBAIN À SAINT-
OUEN***

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date et heure limites de réception des offres

Le 27 mai 2024 à 12h00

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	4
1.1– ORGANISME ACHETEUR	4
1.2 OBJET DE LA CONSULTATION	4
1.3 – PROCEDURE DE CONSULTATION ET FORME DU CONTRAT	4
1.4 TYPE DE MARCHÉ PUBLIC	4
1.5- DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	4
➤ ALLOTISSEMENT	5
➤ TRANCHES OPTIONNELLES	5
➤ PHASES DU MARCHÉ	5
1.6– MONTANTS DE LA PARTIE RELEVANT DE L'ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE	5
1.7 – MAITRISE D'ŒUVRE	6
1.8 - ENVELOPPE PREVISIONNELLE DU MARCHÉ	6
1.9 COMPÉTENCES ATTENDUES	6
1.10 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	6
1.11 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	7
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	7
2.1 - DURÉE - DELAIS D'EXECUTION	7
➤ DURÉE DU CONTRAT	7
➤ DELAIS D'EXECUTION	7
2.2 - VARIANTES	7
2.3 - DELAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	7
2.4 - MODE DE RÉGLEMENT ET MODALITÉS DE FINANCEMENT	7
2.5 – <i>CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXECUTION</i>	7
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	8
ARTICLE 4 : PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	8
4.1 - <i>DOCUMENTS A PRODUIRE S'AGISSANT DE LA CANDIDATURE</i>	8
4.2 – DOCUMENTS A PRODUIRE POUR L'OFFRE	11
ARTICLE 5 : SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	12
LA SÉLECTION DES CANDIDATURES ET LE JUGEMENT DES OFFRES SERONT EFFECTUÉS DANS LE RESPECT DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA COMMANDE PUBLIQUE.	12
5.1 – <i>JUGEMENT DES CANDIDATURES</i>	12
5.2 – <i>JUGEMENT DES OFFRES</i>	12
5.3 - <i>REGULARISATION DES OFFRES</i>	13
5.4 - <i>OFFRES ANORMALEMENT BASSES</i>	13
5.5 - <i>SUITE A DONNER A LA CONSULTATION</i>	13
5.6 – <i>PRODUCTION DES PIÈCES PAR LE CANDIDAT AUQUEL IL EST ENVISAGÉ D'ATTRIBUER LE MARCHÉ</i>	13
ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	13

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'AMITIE ET DE LA PAIX ENTRE LES PEUPLES, DITE PLACE DEBAIN A SAINT-OUEN - LOT 4 : MISSION DE CONCEPTION ET RÉALISATION D'UNE SIGNALÉTIQUE ARTISTIQUE PARTICIPATIVE ET SEMI-PERENNE SUR LA PLACE DEBAIN À SAINT-OUEN

6.1 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE	14
6.2 – NEGOCIATIONS	14
6.3 – COPIE DE SAUVEGARDE	14
<u>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	15
<i>7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS</i>	15
<i>7.2 - VOIES ET DELAIS DE RECOURS</i>	16
<u>ANNEXE 1 MODALITES DE REPOSE AVEC SIGNATURE ELECTRONIQUE (FACULTATIF)</u>	17

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1– Organisme acheteur

Le présent marché public est passé par l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, représenté par son président en exercice, en sa qualité de pouvoir adjudicateur.

Lieu(x) d'exécution : Territoire de Plaine Commune

1.2 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'AMITIE ET DE LA PAIX ENTRE LES PEUPLES, DITE PLACE DEBAIN A SAINT-OUEN

LOT 4 : MISSION DE CONCEPTION ET RÉALISATION D'UNE SIGNALÉTIQUE ARTISTIQUE PARTICIPATIVE ET SEMI-PERENNE SUR LA PLACE DEBAIN À SAINT-OUEN.

1.3 – Procédure de consultation et forme du contrat

Le présent marché public est un marché composite.

Ce marché est dit composite dans la mesure où d'une part, le contrat est conclu, **pour partie**, sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles R.2162-1 à R.2162-6, et R2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

Ainsi, certaines prestations seront rémunérées par application des prix unitaires aux quantités réellement commandées via l'émission de bons de commandes. Ces bons de commande seront notifiés au titulaire au fur et à mesure de la survenance des besoins.

D'autre part, le contrat est conclu, **pour partie**, sous la forme d'un marché public ordinaire en application des dispositions relatives aux règles du code de la commande publique en matière de marché public de services.

C'est pourquoi, certaines prestations seront rémunérées par application d'un prix global et forfaitaire.

La procédure de passation est la procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du Code de la Commande Publique.

1.4 Type de marché public

Le présent contrat est un marché public de Travaux.

1.5- Décomposition de la consultation

➤ Allotissement

La consultation s'insère dans un marché ayant pour objet la réalisation de travaux d'aménagement de la Place de l'Amitié et de la Paix entre les peuples, dite place Debain à Saint-Ouen.

Les trois lots suivants ont d'ors et déjà été attribués :

Numéro du lot	Nom du lot
1	Voirie réseaux divers
2	Espaces verts
3	Eclairage /SLT

➤ Tranches optionnelles

Le lot 4 fait l'objet d'une décomposition en tranche.

- La tranche ferme a pour objet la conception et la réalisation de l'intervention artistique au sein des périmètres opérationnels de la tranche ferme définis à l'article 2 - partie 3 du CCTP.
- La tranche optionnelle a pour objet la conception et la réalisation de l'intervention artistique sur le mur pignon de la copropriété située au 169 rue du docteur Bauer

La consistance et les modalités d'exécution des prestations de chaque tranche sont précisées au CCTP.

Cette tranche optionnelle sera affermée par ordre de service dans un délai de 12 mois après notification du marché.

En cas d'absence ou de retard d'affermissement de la tranche optionnelle, le titulaire ne pourra prétendre à aucune indemnité

➤ Phases du marché

Les prestations du présent marché public devront être exécutées selon les trois phases ci-dessous présentées :

Nom & Numéro de la phase
Phase 1 : Concertation et Conception de l'intervention artistique
Phase 2 : Réalisation de l'intervention artistique

1.6- Montants de la partie relevant de l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande

S'agissant de la partie à prix unitaires, les montants minimum et maximum sur l'ensemble de la durée du contrat sont les suivants :

Montant minimum HT	Montant maximum HT
--------------------	--------------------

Pas de minimum	15 000 €HT
----------------	------------

Ces prestations seront commandées par application des prix unitaires aux quantités réellement commandées via l'émission de bons de commandes.

Ces bons de commande seront notifiés au titulaire au fur et à mesure de la survenance des besoins.

1.7 – Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre du projet de réaménagement des espaces publics de la place Debain à Saint-Ouen est confiée à l'agence AUGUST avec le bureau d'étude OGI.

Il est précisé que le titulaire de la consultation travaillera en lien étroit avec le maître d'œuvre pour la définition de l'intervention en complémentarité avec le projet de réaménagement des espaces publics, sa faisabilité en termes budgétaires, techniques et calendaires, comme sa mise en œuvre et livraison

1.8 - Enveloppe prévisionnelle du marché

Le budget prévisionnel global du marché pour l'ensemble des missions mentionnées au CCTP est de 125 000 € H.T. Ce montant comprend les prestations rémunérées sur la base d'un prix unitaires.

1.9 Compétences attendues

Il est attendu des équipes ou collectifs pluridisciplinaires intégrant les compétences suivantes :

- Compétences artistiques avec sensibilité et expériences (conception, réalisation, activation) en espace public notamment œuvres pérennes, semi-pérennes, avec une forte dimension d'usage et sensibilité aux questions patrimoniales ;
- Conception et construction, arts visuels, design d'espaces, scénographie et/ou graphisme, illustration, appliqué à l'espace public ;
- Conception de démarches participatives, animation de démarches et chantiers participatifs avec un public enfant, pédagogie et médiation
- Ecriture, documentation, conception d'une ligne éditoriale pour les supports et les actions de valorisation

En cas de groupement, l'équipe titulaire est coordonnée par son mandataire, interlocuteur principal de la maîtrise d'ouvrage, ou par une personne identifiée en cas de candidat individuel. Cette personne assure la supervision de la création aussi bien du point de vue de la qualité et de l'adéquation des contenus à la commande que sur le plan technique.

1.10- Conditions de participation des concurrents

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'AMITIE ET DE LA PAIX ENTRE LES PEUPLES, DITE PLACE DEBAIN A SAINT-OUEN - LOT 4 : MISSION DE CONCEPTION ET RÉALISATION D'UNE SIGNALÉTIQUE ARTISTIQUE PARTICIPATIVE ET SEMI-PERENNE SUR LA PLACE DEBAIN À SAINT-OUEN

Les candidats peuvent présenter une offre en qualité de candidat individuel et/ou en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements.

Toutefois, un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché, ni se présenter à la fois en candidat individuel et en tant que mandataire d'un groupement.

1.11- Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), sont :

Code CPV
92312200 – Services prestés par les auteurs, les compositeurs, les sculpteurs et les artistes
92312240 – Services prestés par les artistes
92312250 – Services prestés par les artistes indépendants

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée - Délais d'exécution

➤ Durée du contrat

Le marché est conclu pour une durée prévisionnelle de 12 mois à compter de sa notification au titulaire. Il prendra fin à compter de la réception de l'intervention artistique.

➤ Délais d'exécution

Pour chacune des deux tranches, les délais maximums d'exécution sont les suivants :

- Phase 1 – Concertation et conception de l'intervention artistique : 6 mois à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la phase 1
- Phase 2 – Réalisation de l'intervention artistique : 6 mois à compter de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la phase 2

2.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Les prestations seront intégralement financées par l'E.P.T Plaine Commune.

2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par les articles L. 2112-2, L. 2112-3, L. 2112-4 ainsi que L. 2312-1 et L. 2312 du Code de la commande publique.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles L. 2313-6, L. 2113-12, L. 2113-13, L. 2113-14 ainsi que L. 2113-15 et L. 2113-16 du Code susvisé.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.),
- L'acte d'engagement (A.E.) ainsi que ses annexes,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses documents annexés,
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF),
- Le bordereau des prix unitaires (B.P.U.),

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : www.maximilien.fr.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Les informations et documents de la réponse seront envoyés par voie électronique.

Conformément à l'article R 2143-4 du Code de la Commande Publique, les candidats pourront avoir recours au document unique de marché européen (DUME).

Le DUME est une déclaration officielle visant à affirmer que le candidat ne se trouve pas dans l'une des situations qui pourraient entraîner son exclusion et qu'il dispose des aptitudes ainsi que des capacités nécessaires pour exécuter les prestations commandées.

Ce document peut se substituer aux formulaires DC1, DC2 et DC4.

Une version exclusivement électronique du DUME pourra être fournie, sous la forme d'un formulaire web, et sera alors dénommé eDUME.

Les documents peuvent être signés au stade de la candidature, cela n'est toutefois pas obligatoire.

Ainsi, seul le candidat dont l'offre sera retenue sera tenu de signer son offre au moment de l'attribution, si cela n'a pas été au préalable effectué.

L'article R 2343-14 du Code de la Commande publique autorise les candidats à déposer leurs documents administratifs dans un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, sous réserve qu'ils indiquent dans l'acte d'engagement toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de l'espace de stockage. Toutefois, un tel espace est disponible sur la plateforme Maximilien.

L'accès à cet espace devra être gratuit et accessible jusqu'à l'attribution du marché. Les documents déposés sur cet espace devront pouvoir être téléchargés par Plaine Commune et devront être en cours de validité à la remise de l'offre.

4.1 - Documents à produire s'agissant de la candidature

Chaque candidat devra fournir un dossier de candidature complet et signés, comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature :

Les candidats peuvent utiliser, à l'appui de leur candidature, les formulaires suivants :

- Le formulaire DC1 faisant office de lettre de candidature.
- Le formulaire DC2 faisant office de déclaration du candidat.

Ces formulaires sont gratuitement accessibles à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Liste des documents	DUME	Hors DUME
Capacités juridiques		
Document Unique de Marché Européen (D.U.M.E) à fournir, le cas échéant, par chaque membre du groupement et par chaque sous-traitant	X	
Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC 1 ou forme libre)		X
La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2 ou forme libre)		X
Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier en application de l'article R.2143-3 du Code de la commande publique (DC1 ou forme libre): a) n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique, b) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.		X
La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	X	X
Le numéro SIREN du candidat ou s'il le désire un extrait Kbis	X	X
Une attestation sociale reçue auprès des services sociaux ou en ligne sur le site www.urssaf.fr ainsi qu'une attestation de régularité fiscale justifiant de la régularité de sa situation (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés) dans le cadre des dispositions de l'article L2141-2 du Code de la commande publique. Elle peut être obtenue : - en ligne via le compte fiscal (espace abonné professionnel) pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) et assujetties à la TVA - ou auprès du service des impôts via le formulaire n°3666 pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, notamment les entrepreneurs individuels (artisan, micro-entrepreneur par exemple).		X

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'AMITIE ET DE LA PAIX ENTRE LES PEUPLES, DITE PLACE DEBAIN A SAINT-OUEN - LOT 4 : MISSION DE CONCEPTION ET RÉALISATION D'UNE SIGNALÉTIQUE ARTISTIQUE PARTICIPATIVE ET SEMI-PERENNE SUR LA PLACE DEBAIN À SAINT-OUEN

Le cas échéant, le candidat produit, en outre, les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 du code du travail, notamment :	X	X
La liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L.5221-2 précisant sa date d'embauche, sa nationalité, le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail), prévue aux articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.		
Pour l'employeur établi hors de France qui emploie des salariés en détachement, les documents requis à l'article R.1263-12 du code du travail		
Capacité économique et financière		
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles		X
Une attestation d'assurance responsabilité civile et risques professionnels en cours de validité	X	X
Un relevé d'identité bancaire	X	X
Capacités techniques et professionnelles		
Un dossier de présentation des principaux services fournis au cours des sept dernières années (5 références maximum en lien avec le sujet et en mettant en avant les marchés dont les prestations sont similaires) indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le candidat joindra pour chaque référence des supports visuels pour rendre compte de la prestation. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique	X	X
Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années	X	X

En l'absence de référence, le candidat pourra, par tout autre moyen à sa convenance considéré comme approprié par le pouvoir adjudicateur, justifier de ses capacités techniques ou professionnelles pour réaliser les prestations.

Les entreprises nouvellement créées peuvent justifier de leur capacité financière par tout autre moyen, notamment une attestation bancaire ou la preuve d'une assurance contre les risques professionnels.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités économiques pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique ou tout autre moyen approprié pour justifier qu'il en disposera pour l'exécution du marché public.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

4.2 – Documents à produire pour l'offre

L'offre du soumissionnaire devra comprendre les éléments suivants :

- L'acte d'engagement (AE et annexes) dûment complété et signé ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU), dûment complété en format Excel et PDF ;
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF), dûment complété en format Excel et PDF ;
- Un mémoire technique détaillant :

1) La note d'intention artistique et méthodologique (Maximum 10 pages)

Dans une note spécifique, le soumissionnaire devra présenter l'aménagement artistique qu'il envisage de réaliser dans le cadre de ce projet

Le soumissionnaire pourra librement choisir le format de cette note. L'objectif est de comprendre l'intention artistique et culturelle, le type de rendu proposé par le soumissionnaire pour proposer un aménagement conforme à la commande artistique.

Le soumissionnaire pourra présenter toute information qu'il jugerait utile pour comprendre ses intentions artistiques quant à ce projet.

2) La note méthodologique relative à l'exécution du volet participatif (Maximum 10 pages)

Dans une note spécifique, le titulaire devra présenter la méthodologie qu'il mettra en œuvre pour exécuter les prestations conformément aux prescriptions du CCTP.

Il est attendu du soumissionnaire qu'il détaille précisément les mesures qu'il mettra en place dans sa méthodologie d'exécution des prestations pour solliciter et inclure dans la réalisation du projet la participation des différents publics énoncés dans le CCTP.

3) La note relative aux moyens humains de la structure déposant une offre (Maximum 5 pages hors CV)

Dans une note spécifique, le soumissionnaire devra présenter les éléments suivants :

- La présentation de la structure déposant une offre : s'il s'agit d'un groupement veuillez présenter le groupement ainsi que son organigramme créé pour l'exécution des prestations.
- La présentation des moyens humains mis en œuvre pour assurer l'exécution des prestations relevant dudit marché comprenant :
 - Présentation de la composition et de l'organisation de l'équipe mobilisée pour l'exécution des prestations.
 - La présentation des qualifications, compétences et expériences des membres de l'équipe en lien avec l'objet du marché : joindre les CV individuels des membres de ladite équipe et portfolios, avec références de projets similaires ou proches, les modes de collaboration au sein de l'équipe,

- La répartition du temps passé au global par intervenant

4) Le calendrier d'exécution des prestations proposé par le soumissionnaire

Il est attendu du soumissionnaire qu'il propose un calendrier d'exécution des prestations tenant compte d'une part des différentes phases du marché public ainsi que d'autre part, de l'intervention des moyens humains de l'équipe mobilisée lors des dites phases.

De surcroît, le soumissionnaire devra impérativement détailler l'ensemble des mesures qu'il mettra en œuvre pour garantir d'une part, le respect du calendrier et d'autre part, le respect des engagements présentés dans son mémoire technique lors de l'exécution des prestations.

Le candidat souhaitant déposer une offre est invité à ajouter dans son mémoire tous les éléments susceptibles d'aider à la bonne compréhension de son offre et permettant d'augmenter sa note.

Attention : Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

5.1 – Jugement des candidatures

Les critères relatifs à la candidature sont :

Garanties et capacités techniques et financières
Capacités professionnelles

5.2 – Jugement des offres

Les critères d'attribution du marché sont les suivants, et sont pondérés ainsi :

Critères	Pondération
Critère 1 : Prix des prestations	40%
Critère 2 : Valeur technique de l'offre	60%
<i>Sous-critère 1 : Pertinence de la note d'intention artistique et méthodologique</i>	<i>20%</i>
<i>Sous-critère 2 : Pertinence de la note méthodologique relative à l'exécution du volet participatif</i>	<i>15%</i>
<i>Sous-critère 3 : Moyens humains</i> <ul style="list-style-type: none">• Présentation de la composition et de l'organisation de l'équipe mobilisée pour l'exécution des prestations• La présentation des qualifications, compétences et expériences des membres de l'équipe en lien avec l'objet du marché : joindre les CV individuels des membres de ladite équipe	<i>15%</i>
<i>Sous-critère 4 : Calendrier</i> <ul style="list-style-type: none">• Présentation du planning d'exécution des prestations d'exécution• Mesures mises en place pour assurer le respect de ce planning et des engagements formulés dans le mémoire technique	<i>10%</i>

Le critère « prix des prestations » sera jugé au regard du prix global et forfaitaire proposé par le candidat et au regard d'une simulation de commandes pour les prestations à prix unitaires.

5.3 - Régularisation des offres

Après ouverture des plis, les offres incomplètes peuvent faire l'objet d'une demande de régularisation, à l'exception des cas suivants :

- Absence du mémoire technique.
- Absence de proposition financière

Si les documents demandés ne sont pas transmis, ou après l'expiration du délai accordé pour le faire, les offres seront considérées comme écartées de l'analyse.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

5.4 - Offres anormalement basses

Préalablement à l'analyse, si une offre est suspectée d'être anormalement basse, des demandes de précisions seront adressées aux soumissionnaires.

Si les justifications apportées ne sont pas de nature à justifier le montant présumé anormalement bas de l'offre, cette dernière sera éliminée de l'analyse.

5.5 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations mentionnés à l'article 5.6 ci-dessous. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci.

5.6 – Production des pièces par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché

Il sera demandé au candidat retenu de fournir :

- ✓ Les documents listés à l'article 4.1. du présent document qui n'aurait pas été remis dans l'offre initiale, sauf en cas de mise à disposition desdits documents dans un espace de stockage numérique dont les coordonnées ont été indiquées dans les pièces de l'offre ;
- ✓ L'Acte d'Engagement revêtu d'une signature manuscrite renvoyée par courrier ou déposée à l'acheteur.

Le candidat établi à l'étranger produit un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement.

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés ci-dessus, ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les cas d'interdiction de soumissionner, ils peuvent être remplacés par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement.

Ces pièces sont à remettre tous les six (6) mois pendant toute la durée d'exécution du marché.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Conformément au code de la commande publique, le pli doit être remis par transmission électronique dans les conditions stipulées au présent règlement de la consultation.

6.1 – Transmission électronique

Depuis le 1^{er} octobre 2018, la transmission électronique est le seul mode de réponse autorisé pour toutes consultations mises en ligne sur la plateforme Maximilien.

ATTENTION : Dans le cas où plusieurs plis sont transmis par un même candidat pour une même consultation (dans le cas d'une consultation allotie, pour le même lot), seul le dernier pli déposé sera pris en considération par le pouvoir adjudicateur, la date et l'heure de dépôt faisant foi. Les plis remis antérieurement seront écartés d'office.

Le candidat doit transmettre, par voie électronique, son pli à l'adresse suivante : <https://avis.maximilien.fr>.

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Le pli est présenté dans une seule enveloppe avec deux fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Une hotline est à votre disposition au numéro suivant : 01 76 64 74 08

Le candidat est informé que l'attribution du marché donnera lieu à la signature manuscrite de l'Acte d'engagement.

6.2 – Négociations

A l'issue d'une première analyse des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de **négoier avec trois à cinq candidats** arrivés en tête d'un classement provisoire.

Les échanges de négociations sont formalisés par un écrit de la personne publique, qui invite le candidat à remettre une nouvelle offre. Cette dernière sera remise dans les conditions définies par le pouvoir adjudicateur.

Toute évolution apportée à l'offre devra être indiquée ou confirmée par écrit. L'offre finale devra obligatoirement être transmise via la plateforme Maximilien, selon les modalités précisées dans les courriers d'invitations à négocier.

6.3 – Copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Cette copie de sauvegarde peut se substituer à l'offre transmise par voie électronique dans les hypothèses suivantes :

- Lorsque l'offre transmise par voie électronique est réceptionnée à la date limite de remise des plis de manière incomplète la copie de sauvegarde est alors ouverte dès lors qu'elle est parvenue dans le délai requis.
- Lorsque l'offre transmise par voie électronique n'a pas pu être ouverte par l'acheteur.
- Lorsque l'offre transmise par voie électronique est altérée (virus détecté par exemple), la copie de sauvegarde est alors ouverte dès lors qu'elle est parvenue dans le délai requis. La trace de la malveillance du programme étant conservée par le pouvoir adjudicateur.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'AMITIE ET DE LA PAIX ENTRE LES PEUPLES, DITE PLACE DEBAIN A SAINT-OUEN - LOT 4 : MISSION DE CONCEPTION ET RÉALISATION D'UNE SIGNALÉTIQUE ARTISTIQUE PARTICIPATIVE ET SEMI-PERENNE SUR LA PLACE DEBAIN À SAINT-OUEN

- Lorsque l'offre transmise par voie électronique a été envoyée hors délais **à la condition que le pouvoir adjudicateur dispose d'éléments tangibles montrant que le pli a commencé à être transmis avant l'échéance de fermeture de la remise des plis, ou n'est pas accessible pour des raisons techniques voire de logiciel malveillant**, la copie de sauvegarde est alors ouverte dès lors qu'elle est parvenue dans le délai requis.

Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert au terme de la consultation, il est alors détruit par le pouvoir adjudicateur.

Les candidats transmettent leur copie de sauvegarde sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'AMITIE ET DE LA PAIX
ENTRE LES PEUPLES, DITE PLACE DEBAIN A SAINT-OUEN**

**LOT 4 : MISSION DE CONCEPTION ET RÉALISATION D'UNE SIGNALÉTIQUE
ARTISTIQUE PARTICIPATIVE ET SEMI-PERENNE SUR LA PLACE DEBAIN À SAINT-
OUEN**

NOM + N° et adresse électronique du contact au sein de l'entreprise

« Copie de sauvegarde »

NE PAS OUVRIR

à l'adresse suivante :

**Plaine Commune
Direction de la Commande Publique et des affaires juridiques
21, avenue Jules Rimet
1^{er} étage - bureau 1052
93218 Saint-Denis cedex**

Horaires de dépôt : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

La copie qui serait remise ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Les candidats sont autorisés à solliciter auprès de l'Établissement Public Territorial Plaine Commune tous les renseignements ou documents complémentaires qu'ils jugeraient nécessaires à l'élaboration de leur offre. À cet effet, les candidats devront faire parvenir, au plus tard huit (8) jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite via la plateforme de dématérialisation, à l'adresse URL suivante : www.maximilien.fr.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'AMITIE ET DE LA PAIX ENTRE LES PEUPLES, DITE PLACE DEBAIN A SAINT-OUEN - LOT 4 : MISSION DE CONCEPTION ET RÉALISATION D'UNE SIGNALÉTIQUE ARTISTIQUE PARTICIPATIVE ET SEMI-PERENNE SUR LA PLACE DEBAIN À SAINT-OUEN

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier de consultation, au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de réception des offres, dans la mesure où le pouvoir adjudicateur disposera des éléments nécessaires.

*Dans un double souci de transparence et d'égalité entre les concurrents, les réponses de l'établissement public territorial Plaine-Commune seront portées à la connaissance de tous les candidats ayant été destinataires du présent règlement de consultation.

Aucune suite ne sera donnée aux demandes de renseignements des candidats formulées par téléphone ou adressées au pouvoir adjudicateur au-delà de la date limite fixée au premier alinéa du présent article.

7.2 - Voies et délais de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Montreuil
7 rue Catherine PUIG
93558 MONTREUIL cedex

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Greffe du Tribunal Administratif de Montreuil
7 rue Catherine PUIG
93558 MONTREUIL cedex

ANNEXE 1 Modalités de réponse avec signature électronique (facultatif)

L'offre signée par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché sera re-matérialisée au moment de l'attribution, la signature de l'acheteur étant manuscrite.

Nature du certificat de signature électronique Si vous souhaitez signer électroniquement le contrat (facultatif), vous devez être titulaire d'un certificat électronique:

- La signature est au format XAdES, CAdES ou PAdES.
- Sont autorisés tous les certificats RGS** conformes à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, ou garantissant un niveau équivalent de sécurité. Il est donc possible d'utiliser :
 - o les certificats figurant dans la [liste des certificats approuvés en France](#) et accessible depuis Maximilien :
<https://marches.maximilien.fr/index.php?page=commun.ListeAcRGS&calledFrom=entreprise>
 - o [les certificats figurant dans la liste des certificats dressée par la Commission européenne disponible](#)
 - o tout autre certificat non référencé émis par d'autres autorités de certification, françaises ou étrangères, délivrées dans des conditions "équivalentes à celles du Référentiel général de sécurité défini par le décret du 2 février 2010". Dans ce cas, le candidat doit fournir :
- les outils techniques de vérification du certificat : chaîne de certification complète jusqu'à l'autorité de certification racine, adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation
- tout élément d'analyse permettant d'établir que le certificat utilisé est émis "selon des normes équivalentes à celles du Référentiel général de sécurité", avec traduction des documents en langue française

Outil de signature des documents si vous souhaitez signer électroniquement.

Pour signer électroniquement les pièces de la candidature ainsi que les pièces contractuelles de l'offre : le candidat peut utiliser l'outil de signature de la plateforme ou un outil de signature alternatif. Dans ce cas, le candidat doit fournir le lien sur lequel l'outil de vérification de signature peut être récupéré, avec une notice d'utilisation en langue française, et les prérequis d'installation (type d'exécutable, OS supportés, etc.).

Chaque fichier à signer doit être signé individuellement, de telle sorte que chaque signature puisse être vérifiée indépendamment des autres.